

Décharge de Curgies : SITA a revu sa copie à la demande de l'agglo

jeudi 18.09.2008, 04:54 - La Voix du Nord

Le projet d'extension de la décharge est réduit de 90000 à 70000tonnes maximales par an. Le projet d'extension de la décharge est réduit de 90000 à 70000tonnes maximales par an.

| EXTENSION |

Le bras de fer entre SITA et les opposants à l'extension du centre de stockage des déchets de Curgies est-il en passe de se terminer ? Sans doute. Sollicitée par la communauté d'agglomération, SITA a revu sa copie.

PAR VÉRONIQUE BERTIN

vbertain@lavoixdunord.fr PHOTO ARCHIVES DIDIER CRASNAULT

À la veille de la réunion d'information organisée à la salle des fêtes de Préseau, pas grand monde n'était au courant de l'information. Elle a été officialisée hier matin par Valérie Létard, présidente de Valenciennes Métropole. Elle a été confirmée dans la foulée par la chargée de communication de SITA.

Le 4 juillet, la Commission locale d'information et de surveillance (CLIS) s'est réunie dans les locaux de la DRIRE, autour du sous-préfet de Valenciennes, pour évoquer le projet d'extension de stockage des déchets présenté par SITA Nord, actuellement à l'instruction par la DRIRE. « Nous avons présenté notre rapport annuel d'activité et les points marquants de ce projet d'extension. Les différents participants ont exprimé leur point de vue », observe Valentine Rondelez, de SITA. Il y a une quinzaine de jours, Valérie Létard a rencontré, à sa demande, les dirigeants de l'entreprise.

Valenciennes Métropole n'a pas de légitimité à intervenir dans un dossier qui relève de la compétence de l'État. Mais fin mai, lors d'une manifestation à Curgies, la présidente de l'agglo avait été interpellée par les opposants. Elle a alors décidé de mettre son nez dans le dossier : « Le projet d'extension a suscité des craintes légitimes de la population locale. » Le 20 juin, lors d'un conseil communautaire, les élus avaient d'ailleurs relayé les inquiétudes des maires et des habitants et réclamé des préconisations. La présidente a donc voulu peser dans le dossier en étant l'interface entre SITA et les opposants. Elle a été entendue. SITA a « révisé sa demande à défaut de pouvoir l'abandonner. L'entreprise a pris en compte les inquiétudes des habitants », confie-t-elle.

SITA confirme. Le futur centre de stockage sera donc limité aux seuls déchets industriels banaux. Plus question d'y enfouir des ordures ménagères ou des boues de stations d'épuration comme cela avait été évoqué. « On va supprimer les risques de pollution, les nuisances olfactives et les oiseaux », se réjouit Valérie Létard. Le tonnage a été revu à la baisse. Les 90 000 tonnes par an du dossier initial sont réduites à 70 000 tonnes. Un tonnage maximal autorisé qui ne sera pas forcément le tonnage réel, qui devrait être inférieur. L'entreprise s'est aussi engagée à établir un rapport annuel sur le type de déchets et les tonnages. En étant un « facilitateur » au nom de l'agglo, Valérie Létard estime avoir fait « le maximum de ce que l'on pouvait faire et même plus. Je salue l'effort de SITA qui a revu sa copie alors que l'entreprise n'était pas dans l'obligation de le faire. » Et maintenant ? La DRIRE instruit le nouveau dossier. Le préfet aura le dernier mot et décidera d'autoriser ou non le projet d'extension de la décharge.